

Les subsides

pour relancer l'action positive et réorienter les femmes vers des professions ou des métiers non traditionnels? Ou le gouvernement va-t-il s'en remettre encore une fois aux lois du marché et aux employeurs qui ont toujours, aujourd'hui comme par le passé, favorisé les hommes?

● (1115)

Nous avons recommandé que le gouvernement fédéral réserve la moitié des postes de formation aux femmes, tout comme nous avons soutenu, on s'en souviendra, qu'elles touchent 42 p. 100 des crédits destinés à la création d'emplois, puisqu'elles forment 42 p. 100 de la main-d'œuvre. Nous préconisons également que les femmes profitent à part égale des programmes de formation et de recyclage, étant donné qu'elles constituent la moitié de la population. Rien de ce que le gouvernement a fait jusqu'ici n'indique qu'il soutient une pareille action positive envers les femmes en matière de formation et de recyclage. Bien au contraire, car il a supprimé, je le répète, le seul programme qui existait. C'est pourquoi nous exhortons le gouvernement à réparer ses torts au moyen du budget qu'il va présenter et à adopter une attitude sérieuse et positive en ce qui concerne la formation et le recyclage des femmes.

En troisième lieu, je voudrais aussi parler de sécurité d'emploi. Il n'y a pas de sujet plus actuel de nos jours. Pour illustrer mon propos, je n'ai qu'à mentionner le cas d'Air Canada, société d'État où l'employeur réduit les postes à plein temps et, par le fait même, la sécurité d'emploi. C'est pourquoi les membres de l'ACETA font la grève. Ce transporteur national cherche à faire travailler ses employés davantage à temps partiel ou à forfait, ce qui va inévitablement faire baisser les salaires et disparaître les avantages sociaux ainsi que la sécurité.

Pourquoi les femmes sont-elles particulièrement concernées? Parce qu'elles représentent 72 p. 100 des travailleurs à temps partiel. Environ les trois quarts des employés à temps partiel au Canada sont des femmes. Si la tendance actuelle se poursuit, leur nombre va encore augmenter. Le mouvement se fait également sentir dans le secteur privé, bien sûr, mais le gouvernement ne se montre pas du tout intéressé à intervenir pour renverser la tendance.

En matière de création d'emplois, la formation des femmes et la sécurité d'emploi sont au cœur même de l'action positive. Étant donné les déclarations que le premier ministre (M. Mulroney) a faites l'été dernier, nous nous imaginions que le gouvernement fédéral prendrait des mesures énergiques en vue d'assurer l'embauche et la promotion des femmes et de compenser ainsi les désavantages qu'elles ont subis par le passé. Je dois reconnaître que le gouvernement a fait une chose par suite du rapport Abella. Il a proposé au secteur privé que les entreprises qui traitent avec lui et qui ont un chiffre d'affaires annuel supérieur à \$200,000 établissent un plan d'action pour l'embauchage et la promotion des femmes. Je conviens que c'est un début, mais ces entreprises ont trois ans pour agir et le gouvernement n'a prévu aucun moyen de garantir qu'elles vont vraiment mettre au point un programme de promotion sociale. Aucune loi n'oblige les entreprises à le faire et aucune sanction ne les menace dans le cas contraire. Le gouvernement fonde en fait sa politique sur une confiance aveugle et sur la chance, comme l'a déclaré mon collègue. Il faut prévoir un mécanisme de mise en vigueur et c'est bien ce que nous, du Nouveau parti

démocratique préconisons et nous espérons que, lorsqu'il établira son budget, le gouvernement non seulement reconnaîtra le principe de la promotion sociale, mais assumera aussi une partie des coûts de cette dernière et acceptera toutes les raisons pour lesquelles seul un programme de promotion sociale va assurer aux femmes l'égalité en milieu de travail.

● (1120)

Un salaire égal pour un travail d'égale valeur est une autre notion que nous acceptons maintenant depuis au moins une dizaine d'années. Encore là c'est une question qui a été maintes fois reprise au cours de la campagne électorale par les conservateurs et, quant à cela, par les candidats de tous les partis. Encore là, un petit pas a été fait, à savoir les nouvelles directives qui ont été édictées par la Commission des droits de la personne en vue d'obtenir qu'un salaire égal rémunère un travail d'égale valeur. Toutefois, c'est encore à celles qui ne touchent pas un salaire égal pour un travail d'égale valeur qu'il incombe de faire valoir leurs droits. Il semble plutôt incroyable qu'il revienne aux fonctionnaires fédéraux d'obtenir du gouvernement fédéral qu'il fasse quelque chose que le parti au pouvoir avait promis qu'il ferait de lui-même. Et c'est bien ce qui arrive. Les employées doivent tenter des poursuites contre leur employeur. Il n'y a rien de changé.

Au nombre des directives édictées par la Commission des droits de la personne, il y en a une qui fait plutôt rétrograde, car elle laisse entendre que l'on pourrait supprimer le droit des individus à porter plainte pour ne reconnaître que le droit des groupes. J'ose espérer que le gouvernement examinera très attentivement cette possibilité si celle-ci existe vraiment.

Parce qu'il faut par ailleurs suffisamment de ressources financières pour la Commission canadienne des droits de la personne, nous en parlons aussi dans notre motion. Si la Commission doit être chargée d'appliquer les mesures prévoyant le traitement égal pour un travail d'égale valeur, il lui faut les fonds, le personnel et les moyens qui lui permettront de s'acquitter de cette tâche.

Il y a d'autres domaines où le gouvernement aurait pu prendre des mesures qui élimineraient certaines injustices envers les femmes, et il le pourrait encore, dans le budget. Dans le secteur de la petite entreprise, par exemple, tout le monde reconnaît que dans bien des cas, les femmes ont prouvé qu'elles pouvaient réussir en affaires. Autrefois, une petite entreprise prospère sur dix était dirigée par une femme. La proportion est aujourd'hui de une sur trois. Ce qui veut dire que plus de femmes réussissent comme entrepreneurs, ce à quoi nous applaudissons. Le plus souvent les femmes qui sont chefs de petites entreprises n'obtiennent pas les mêmes conditions de crédit que les hommes. Les preuves ne manquent pas que les femmes sont victimes de discrimination lorsqu'il s'agit de leur faire crédit. On considère encore que les femmes ne sont pas tout à fait à leur place dans le monde des affaires.

● (1125)

Le ministre des Finances (M. Wilson) a vendu la mèche le 4 mars quand mon collègue, le député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus), lui a demandé pourquoi le gouvernement n'avait pas insisté sur les femmes dans la Loi sur les prêts aux petites entreprises, et surtout sur leur incapacité d'obtenir des prêts. Comme on peut le voir à la page 2691 du Hansard, le ministre des Finances a répondu: